Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-153_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 15 décembre 2025

Service référent : *Finances et commande Publique*

Objet : Finances – Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget 2026

L'An deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, M. Alain RICHARD, Conseillers Municipaux délégués, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Marie-Thérèse NUGUES, M. Gildas GOUARIN, Mme Sylvie BOSSARD, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI.

Représentés : Mme Corinne LE JEUNE représentée par M. Gildas GOUARIN, M. Marc ESPA représenté par Mme Sylvie BOSSARD, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain MOREAU représenté par M. Serge BROSOLO, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX, Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-153_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 15 décembre 2025
Délibération n°153/2025

Service référent : Finances et commande Publique

Objet : Finances – Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget 2026

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des Finances, de la Commande publique et du Mécénat.

Exposé :

Il est rappelé que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses au remboursement en capital des annuités de la dette, venant à échéance avant le vote du budget.

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'ouvrir, dès le 1er janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Crédits ouverts 2025	Ouverture maximale (25%)	Ouverture sollicitée
20	476 653,00 €	119 163,25 €	119 163,25 €
204	75 000,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €
21	2 745 142,00 €	686 285,50 €	686 285,50 €
23	14 464 290,00 €	3 616 072,50 €	3 616 072,50 €
TOTAL	17 761 085,00 €	4 440 271,25 €	4 440 271,25 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-153_2025-DE

VILLE DE QUIBERON

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

BUDGET CAMPINGS

Chapitre	Crédits ouverts 2025	Ouverture maximale (25%)	Ouverture sollicitée
20	3 405,00 €	851,25 €	851,25 €
21	288 221,48 €	72 055,37 €	72 055,37 €
23	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL	371 626,48 €	92 906,62 €	92 906,62 €

BUDGET CINEMA

Chapitre	Crédits ouverts 2025	Ouverture maximale (25%)	Ouverture sollicitée
20	25 000,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €
21	73 500,00 €	18 375,00 €	18 375,00 €
23	18 500,00 €	4 625,00 €	4 625,00 €
TOTAL	117 000,00 €	29 250,00 €	29 250,00 €

BUDGET PORT DE PÊCHE

Chapitre	Crédits ouverts 2025	Ouverture maximale (25%)	Ouverture sollicitée
20	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
21	375 292,00 €	93 823,00 €	93 823,00 €
TOTAL	775 292,00 €	193 823.00 €	193 823.00 €

BUDGET MOUILLAGES

Chapitre	Crédits ouverts 2025	Ouverture maximale (25%)	Ouverture sollicitée
23	51 871,16 €	12 967,79 €	12 967,79 €
TOTAL	51 871,16 €	12 967,79 €	12 967,79 €

BUDGET AERODROME

Chapitre	Crédits ouverts 2025	Ouverture maximale (25%)	Ouverture sollicitée
21	80 452,95 €	20 113,23 €	20 113,23 €
23	3 317,00 €	829,25 €	829,25 €
TOTAL	83 769,95 €	20 942,48 €	20 942,48 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-153_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

BUDGET PARKING DES ILES ET DE PORT MARIA

Chapitre	Crédits ouverts 2025	Ouverture maximale (25%)	Ouverture sollicitée
21	252 779,60 €	63 194,90 €	63 194,90 €
TOTAL	252 779,60 €	63 194,90 €	63 194,90 €

Avis de la commission : Lors de sa séance du 9 décembre 2025, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 1612-1,
Vu les budgets primitifs 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 votes POUR et 1 ABSTENTION (Madame Laurence GONNOT)**,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon les modalités sus exposées ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 18 décembre 2025

Le Maire

Patrick LE ROUX

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2025
Classification actes : FINANCES LOCALES